

● (1730)

**M. John Roberts (St. Paul's):** Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Bien entendu, le remaniement de la carte électorale représente une expérience douloureuse pour nous et une tâche très difficile pour la commission. J'aimerais me joindre à ceux qui ont félicité la commission de son travail et de ses efforts en vue de remanier la carte électorale de façon à tenir compte des nouvelles tendances démographiques. A cause de la mobilité de la population, il est important qu'on apporte de tels changements de temps à autre afin que les Canadiens soient représentés plus fidèlement à la Chambre des communes. Je n'ai donc pas grand-chose à redire aux conclusions de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales.

Cependant, en ce qui concerne la région que je représente, je regrette qu'un des secteurs traditionnels de la circonscription de St. Paul's, le secteur contigu, qui est l'un des secteurs les plus importants de la ville et qui fait depuis longtemps partie de St. Paul's, sera rattaché à la circonscription de Spadina. Je regrette beaucoup que la commission m'ait enlevé cette partie de ma circonscription. Si je puis ainsi m'exprimer, cela me manquera de ne plus pouvoir représenter tous mes bons amis qui habitent ce secteur.

Je participe au débat aujourd'hui surtout pour attirer l'attention de la commission sur une anomalie peu évidente, mais importante qui concerne les nouvelles limites de la circonscription. Ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions urbaines savent qu'il est parfois difficile à nos électeurs de se rappeler clairement les limites de leur circonscription. Dans une ville comme Toronto, où il existe un sentiment communautaire qui ne s'attache pas aux limites des circonscriptions, il arrive souvent que les gens ne soient pas certains de la circonscription dans laquelle ils sont inscrits. Cela devient souvent évident au moment des élections, quand les travailleurs de divers partis placent leurs affiches dans le mauvais secteur. Souvent, les citoyens ne savent pas qui les représente au Parlement fédéral ou qui demande à les représenter pendant la campagne électorale. Les électeurs ont tendance à confondre les limites des circonscriptions. Je pense qu'il est souhaitable de préciser le plus possible les limites des circonscriptions et de les faire correspondre aux divisions naturelles dans une ville, aux frontières des circonscriptions provinciales et même aux districts municipaux.

A propos des limites qui ont été fixées pour St. Paul's, on se demande pourquoi au nord-est de la nouvelle circonscription, la limite suit l'avenue Briar Hill régulièrement puis, à Avenue Road, bifurque jusqu'au boulevard Lytton. Il serait beaucoup plus logique à mon avis que la limite nord de St. Paul's suive l'avenue Briar Hill jusqu'à la rue Yonge. La circonscription serait alors essentiellement délimitée au nord par l'avenue Briar Hill, à l'est par la rue Yonge, au sud par la voie ferrée du CP et Christie Road, et à l'ouest par le prolongement de Vaughan Road. Ces limites seraient mieux comprises du public plutôt que la ligne en zigzag qui limite le nord-est de la circonscription.

Il est curieux que la commission ait décidé de faire bifurquer ainsi la limite puisque c'est contraire au principe

#### *Circonscriptions électorales—Loi*

de la loi selon lequel on doit s'efforcer d'uniformiser les populations des circonscriptions.

Le changement que je propose n'aurait pas de répercussion en chaîne d'une circonscription à une autre, car on transférerait la petite portion de la circonscription proposée de St. Paul's, du boulevard Lytton à l'avenue Briar Hill, à la nouvelle circonscription d'Eglinton-Lawrence. De cette manière, on équilibrerait à peu près les populations.

Selon le plan de la commission, la population de St. Paul's serait de 90,732 habitants; et celle de Eglinton-Lawrence, de 89,109 habitants. Autrement dit, l'écart de population entre les deux circonscriptions serait de 1,600 habitants au profit de St. Paul's plutôt qu'Eglinton-Lawrence. Les populations seraient donc à peu près les mêmes si on rattachait à Eglinton-Lawrence cette petite partie de St. Paul's en somme un appendice géographique inattendu au coin nord-est. D'un point de vue logique, il semblerait préférable de laisser l'avenue Briar Hill constituer la limite ininterrompue et pour ce qui est de la population, l'équilibre serait mieux maintenu.

Puisque ce changement n'entraînerait pas de répercussions en chaîne sur d'autres circonscriptions et répondrait mieux à l'idée d'une représentation uniforme et constituerait un plan plus logique qui serait mieux perçu par les électeurs de l'endroit, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, j'exhorte la commission à songer sérieusement à apporter ce changement secondaire, mais néanmoins logique.

**M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, maintenant que j'ai eu l'occasion de voir quelles limites sont proposées pour la nouvelle circonscription d'Ottawa-Centre, je puis dire aux commissaires, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que les propositions que je compte soumettre sont très sérieuses et que certaines modifications devraient vraiment être apportées avant que l'on prenne une décision finale au sujet des limites de cette circonscription.

Toutes les circonscriptions du pays sont, bien entendu, souverainement importantes. Certaines circonscriptions du Canada coïncident avec le cœur ou le centre de nos villes, et, en général, en portent le nom. Mais la circonscription dont je parle a une portée encore plus grande puisque c'est le cœur de la capitale nationale, la ville d'Ottawa. Depuis que j'ai été élu en 1972, monsieur l'Orateur, j'ai eu le grand honneur de représenter la population de cette collectivité et, comme pour toutes les villes de nombreuses autres circonscriptions, elle représente l'extrême diversité ethnique qui constitue ce grand pays qui est le nôtre, et en particulier, nos deux principaux peuples fondateurs, les Canadiens anglais et les Canadiens français.

Après ce bref préambule, et je vous assure monsieur l'Orateur que j'ai l'intention d'être bref, j'espère que les commissaires prendront au sérieux mes instances d'aujourd'hui. La première concerne la limite orientale de la circonscription d'Ottawa-Centre et en particulier la partie qui a été enlevée à la circonscription alors qu'elle devrait rester attachée à la circonscription d'Ottawa-Centre.